

# FORMATEURS PREMIER ET SECOND DEGRES

## Revaloriser les missions des PEMF !



Alors que les conditions de travail des PEMF se sont considérablement dégradées, le SNUipp-FSU portera des exigences fortes pour ces personnels lors du chantier qui débutera le 22 novembre

Les PEMF du premier degré ont subi, depuis les réformes Darcos, une dégradation considérable de leurs conditions de travail :

- Surcharge de travail : La non diminution de leur charge de classe (contrairement aux PE), a été compensée par une diminution de leur temps de décharge pour la formation avec parallèlement un élargissement et un alourdissement très importants de leurs missions de formation.
- Indemnisation insuffisante et instable : Le système indemnitaire lié à leurs missions les a fait entrer, depuis la masterisation, dans une véritable précarité : Les missions qui leur sont confiées changent chaque année en fonction des besoins de la formation, ils peuvent percevoir ou pas leurs indemnités en fonction de ces missions.
- Rupture de contrat : le passage à l'autorité unique des DASEN a abouti pour les PEMF à un glissement qu'ils dénoncent, de leurs missions historiques de formation initiale, vers celles de la formation continue.

### Les Constats

Les PEMF du premier degré qui ont résisté et sont toujours sur le terrain sont épuisés, ils ont besoin pour retrouver un minimum de sérénité d'un geste fort ! Le chantier travail ministériel concernant les formateurs qui débutera le 22 novembre propose de travailler à une redéfinition de leurs missions pour prioriser les formations initiale (ESPE) et continue (PDF) et le tutorat. Il souhaite aussi travailler à l'élaboration d'une fiche métier « formateurs » et d'un « référentiel de compétences professionnelles des métiers de la formation de l'E.N. » pour reconnaître l'existence du métier de formateur ainsi qu'à des propositions pour une rénovation du CAFIPEMF (pour 1er et 2d degré) pour valoriser et développer les compétences de formateurs.

### Le SNUipp-FSU interviendra pour obtenir pour les PEMF :

- une augmentation de leur décharge de classe pour assurer correctement leurs missions de formation
- une priorité accordée à leurs missions historiques de formation initiale
- une vraie place de formateurs dans des équipes pluri catégorielles au sein des ESPE afin d'assurer l'articulation nécessaire entre les formations initiale et continue.
- La création de réseaux de formateurs (CP, PEMF, Prof. ESPE...) organisés par les DEA.
- une reconnaissance financière par revalorisation via un régime indemnitaire lié à leur fonction et non à leurs missions, pour exercer dans la sérénité afin que leur métier retrouve une attractivité perdue.
- une revalorisation du CAFIPEMF qui permette aux formateurs de leur ouvrir la porte.